



Mise en œuvre de la certification FSC Forêt régionale de la Vallée de la Marne

Surface totale : 308.32 ha

Surface aménagement forestier : 308,32 ha

-

Surface retenue pour la certification : 293.72 ha

Type de FHVC	Surface (ha)
1 et 3	308.32
4 DFCI ou Protection inondation	14.17

Réseau de conservation	Surface (ha)
Îlot de sénescence	17.42 ha soit 5.9 %
Îlot de vieillissement	22.66 ha soit 7.7 %
Surface totale réseau de conservation	40.17 ha soit 13.6 %
- Mares	3.7 ha soit 1.3%
- Zones tampon	3.59 ha soit 1.2%
- Milieux associés	14.62 ha soit 5%
- Habitats forestiers	1.44 ha soit 0.5%

SOMMAIRE

Introduction	3
1. Périmètre	3
2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles	3
2.1. Type 1 et 3 : valeurs environnementales	3
2.2. Type 4 : forêt à rôle de protection	6
3. HVC retenues : mesures et suivi	7
3.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales (308.32 ha)	7
3.1. Type 4 : Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) (14.17 Ha)	8
3.2. Synthèse des HVC	10
4. Autres éléments	12
4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée	12
4.2. Arbres morts et vivants-habitats	12
4.3. Réseau de conservation	12
4.4. Espèces invasives	12

Introduction

Ce rapport a pour but d'assurer la bonne mise en œuvre de la certification FSC sur la forêt régionale de la Vallée de la Marne. Il se base sur la méthodologie définie par l'Agence des espaces verts pour mettre en œuvre la certification¹. Il est complété par un tableau récapitulatif par parcelle forestière les éléments à vérifier pour la certification (HVC, réseau de conservation, classement en forêt semi-naturelle / forêt cultivée).

1. Périmètre

Le périmètre défini par l'AEV pour la certification des forêts régionales est l'ensemble des parcelles aménagées constituant le parcellaire forestier.

Pour la forêt de la Vallée de la Marne, le périmètre concerne l'ensemble du parcellaire forestier, sauf les emprises RTE, soit 15.48 ha.

2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles

Ce chapitre a pour objectif de présenter l'ensemble des valeurs présentes sur la forêt qui pourraient faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation (HVC). Celles retenues comme HVC ainsi que les mesures de gestion et de suivi associées seront présentées dans le chapitre suivant. Seuls les HVC de types 1, 3 et 4 sont présents sur cette forêt. Les autres ne seront donc pas détaillés dans ce rapport.

2.1. Type 1 et 3 : valeurs environnementales

L'enjeu écologique est jugé moyen (= enjeu reconnu) sur l'ensemble de la forêt.

HVC systématiques

- **Natura 2000 FR 1100819 - Bois de Vaires-sur-Marne (34 ha)**

Habitats déterminants

- Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoetoneuronetea
- Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)

Faune déterminante

- Lucanus cervus ; Lucane cerf-volant
- Cerambyx cerdo ; grand capricorne
- Triturus cristatus ; triton crêté

- **ZNIEFF type 1 : n° 110030023 « BOIS DE BROU, BOIS DE VAIRES ET PRAIRIES ASSOCIEES » (284 ha)**

Habitats déterminants :

- Communautés à Reine des prés et communautés associées 37.1 : cet habitat est inclus dans la mégaphorbiaie, où une attention particulière est déjà apportée
- Terrains en friche et terrains vagues 87
- Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens 44.3
- Chênaies acidiphiles 41.5
- Chênaies-charmaies 41.2

¹ Agence des Espaces Verts, Mise en œuvre de la certification FSC en forêts régionales METHODOLOGIE, 2021

Faune déterminante

Autres insectes

- *Mantis religiosa* (Mante religieuse)

Caléoptères

- *Cerambyx cerdo* (Grand Capricorne (Le))

Lépidoptères

- *Melanargia galathea* (Demi-Deuil, Échiquier, Échiquier commun, Arge galathée)

Mammifères

- *Martes martes* (Martre des pins, Martre)

Oiseaux

- *Acrocephalus Schoenobaenus* (Phragmite des joncs)

Orthoptères

- *Euchorthippus*

- *Pulvinatus Gryllotalpa gryllotalpa* (Courtillière commune, Courtillière, Taupe-Grillon, Perce-chaussée, Taupette, Avanttaupe, Ecrevisse de terre, Loup de terre)

Reptiles

- *Lacerta vivipara* (Lézard vivipare)

HVC additionnelles

Habitats :

D'après l'inventaire flore-habitat de 2019 réalisée par le bureau d'étude Auddicé Environnement, plusieurs autres habitats ont été identifiés sur la forêt de la Vallée de la Marne. Seuls les habitats patrimoniaux prioritaires en Ile-de-France selon le CBNBP en 2015, et / ou déterminants ZNIEFF et / ou reconnus d'intérêts communautaire, sont listé ci-dessous :

Syntaxon	CB	EUNIS	Dét. ZNIEFF	Natura 2000 (cahiers D'HABITATS)	SCAP	Habitat patrimonial IDF (CBNBP, 2015)
Herbier aquatique à Renoncule à feuilles capillaires <i>Ranunculetum trichophylli</i> Soó 1927	22.432	C1.13	Non	/	1	Oui
Petite cariçaie à Laïche espacée et Véronique des montagnes <i>Veronico montanae - Rumicetum sanguinei</i> J.M. Royer in J.M. Royer, Felzines, Misset & Thévenin 2006	54.112	C2.11	Non	/	1	Oui
Roselière basse <i>Oenanthion aquaticae</i> Hejný ex Neuhäusl 1959	53.14	C3.24	Non	/	/	Oui
Aulnaie à hautes herbes <i>Filipendulo ulmariae - Alnetum glutinosae</i> (Lemée 1937) H. Passarge & Hofmann 1968	44.332	G1.213	Non	91Eo*-11	2	Oui
Aulnaie riveraine et aulnaie riveraine en reconstitution <i>Alnenion glutinoso - incanae</i> Oberd. 1953	44.3	G1.21	Non	91Eo*	2	Oui
Aulnaie - Frênaie fragmentaire <i>Carici remotae - Fraxinetum excelsioris</i> W. Koch ex Faber 1936	44.31	G1.211	Non	91Eo*-8	2	Oui
Gazon amphibie à Renoncule flammette et Jonc bulbeux <i>Ranunculo flammulae - Juncetum bulbosi</i> Oberd. 1957	22.31	C3.41	Non	3130-2	1	Oui
Lande sèche relictuelle à Callune et Bruyère cendrée <i>Calluno vulgaris - Ericetum cinereae</i> (Allorge 1922) Lemée 1937	31.224	F4.224	Oui	4030-9	1	Oui
Lisière forestière mésohyrophile hémisciaphile						

<i>Impatiens noli-tangere</i> - <i>Stachyon sylvaticae</i> Görs ex Mucina in Mucina, G. Grabherr & Ellmauer 1993	37.72	E5.43	Non	6430-7	1	Oui
Mégaphorbiaie à Grande Prêle <i>Epilobio hirsuti</i> - <i>Equisetum telmateia</i> B. Foucault in J.M. Royer, Felzines, Misset & Thévenin 2006	37.715	E5.411	Non	6430-4	1	Oui
Prairie de fauche mésophile eutrophe <i>Arrhenatherion elatioris</i> W. Koch 1926	38.22	E2.22	Oui	6510-7	1	Oui

Faune :

Le Bois de Brou a fait l'objet d'une étude entomologique réalisée par l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE) au cours de l'année 2015.

Au cours de cette étude, une espèce protégée au niveau régional a été identifiée : *Cetonischema speciosissima* (Scopoli, 1786).

Pour le reste de la faune, aucune autre étude scientifique n'a été menée, néanmoins les connaissances du gestionnaire, et les autres espèces listées dans les fiches ZNIEFF ont permis de compléter cette liste.

Avifaune :

Classement de la liste rouge régionale :

- Buse variable, LC
- Pic épeichette, LC
- Pic vert, LC
- Pic noir, LC
- Pic mar, LC
- Martin pêcheur, LC

Parmi les espèces citées ci-dessus, certaines ont un enjeu de conservation différent des autres. Nous avons choisi de ne détailler que celles qui ont des enjeux forts ou très forts et qui ont été observées récemment, ce qui permet d'établir la liste ci-dessous :

- **Pic noir** (Espèce déterminante pour ZNIEFF de type I, annexe I de la directive Oiseaux et annexe II de la convention de Berne)
- **Pic mar**, Espèce déterminante pour ZNIEFF de type I, annexe I de la directive Oiseaux et annexe II de la convention de Berne)
- **Martin pêcheur**, (Espèce déterminante pour ZNIEFF de type I, annexe I de la directive Oiseaux et annexe II de la convention de Berne)

Amphibiens :

Sur le total des mares inventoriées, les espèces identifiées sont les suivantes :

- **Triton alpestre** (Liste Rouge Nationale UICN, espèce protégée au titre de la convention de Berne annexe III)
- **Triton ponctué** (Liste Rouge Nationale UICN, espèce protégée au titre de la convention de Berne annexe III)
- **Triton palmé** (Liste Rouge Nationale UICN, espèce protégée au titre de la convention de Berne annexe III)
- **Grenouille agile** (Liste Rouge Nationale UICN, espèce protégée au titre de la Directive Habitat annexe IV et de la convention de Berne annexe II)

- **Grenouille verte** (Liste Rouge Nationale UICN, espèce protégée au titre de la convention de Berne annexe III)
- **Grenouille rieuse** (Liste Rouge Nationale UICN, espèce protégée au titre de la convention de Berne annexe III)
- **Grenouille rousse** (Liste Rouge Nationale UICN, espèce protégée au titre de la convention de Berne annexe III)
- **Crapaud commun** (Liste Rouge Nationale UICN, espèce protégée au titre de la convention de Berne annexe III)

Ces espèces sont inféodées aux mares, fossés, ornières et zones humides. Les menaces qui pourraient peser sur ces habitats sont soit l'assèchement par la rupture de l'alimentation en eau, soit la fermeture du milieu par le développement végétal naturel et par l'atterrissement progressif du à l'accumulation de matière organique dans l'eau.

Reptiles :

2 espèces de reptile ont été observées :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Enjeu
Orvet	Anguis fragilis	Faible
Couleuvre à collier	Natrix natrix	Faible

Flore :

L'étude flore-habitat de 2019 par Auddicé Environnement, met en évidence plusieurs autres espèces floristiques. Seules 5 de ces espèces relevées sont considérées comme « espèces prioritaires » en Île-de-France par le CBNPB en 2015 et seront listées ci-dessous :

- 3 espèces sont « très rares » :
 - la Crépide bisannuelle (*Crepis biennis*), dans l'ourlet méso thermophile, parcelles 32 et 33
 - la Renoncule à feuilles capillaires (*Ranunculus trichophyllus*) (quasi-menacée (NT), forme des herbiers, parfois en association avec des characées, dans la mare en « U »), parcelle 13.
 - la Lysimaque des bois (*Lysimachia nemorum*) (vulnérable (VU) en Île-de-France, a été relevée sur un bord de chemin près de l'entrée Sud du bois de Brou), parcelle 24.
- 2 espèces sont « extrêmement rares » :
 - l'Épervière des prairies (*Pilosella caespitosa*) -naturalisé-, dans l'ourlet méso thermophile, parcelles 32 et 33
 - l'Ornithogale à feuilles étroites (*Ornithogalum umbellatum*), parcelle 34.

Il est toutefois à noter que certaines espèces « rares » et « extrêmement rares » ont un statut de rareté à confirmer. Leur culture à des fins ornementales rend difficile la distinction entre individus « spontanés » et individus issus de plantations ou échappés de jardins.

2.2. Type 4 : forêt à rôle de protection

La topographie de la forêt est globalement plane, ce qui limite le drainage horizontal de l'eau. Il y a donc un risque d'engorgement temporaire et de fragilité des sols en période humide. L'absence de drainage se manifeste aussi par la présence de nombreuses mares réparties sur l'ensemble de la forêt.

La forêt de rougeau est dans le périmètre d'un plan de protection du risque d'inondation en parcelle 34.

Celui-ci définit certaines conditions d'aménagement sur son 3^e principe de ne pas dégrader les conditions d'écoulement et d'expansion des crues.

Ces zones d'expansion des crues jouent un rôle déterminant en réduisant momentanément à l'aval le débit de la crue. Celle-ci peut ainsi dissiper son énergie au prix de risques limités pour les vies humaines et les biens. Il conviendra donc de veiller fermement à ce que les aménagements et constructions qui pourront éventuellement être autorisées soient compatibles avec les impératifs de stockage de l'écoulement des eaux.

3. HVC retenues : mesures et suivi

Ce chapitre présente les valeurs qui ont été retenues comme Haute Valeur de Conservation : valeurs pour lesquelles les mesures de gestion nécessaires à leur maintien doivent être définies ainsi que la manière de suivre l'évolution de ces valeurs.

3.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales (308.32 ha)

Habitats :

Le choix entre les différents HVC s'est priorisé sur les habitats les plus menacés, sur lesquels nous développons déjà un programme d'action dans le cadre des contrats Natura 2000, ou, où nous envisageons d'apporter un soin particulier. De plus, nous avons privilégié de travailler principalement sur des habitats, sachant que ce travail sera bénéfique à l'ensemble des espèces animales et végétales associées à ces milieux. Ainsi, nous retenons les HVC suivants :

- **Natura 2000 FR 1100819 - Bois de Vaires-sur-Marne**

- **HVC1/3-1** Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin, localisation : P34 (Surface 2.8 Ha)

Cet habitat ayant valu désignation N2000 était menacé par le fort développement de l'Aster à feuille de saule. Son recouvrement menaçait de faire disparaître l'habitat. Un protocole de fauche avec export des produits a permis d'endiguer la propagation et tend aujourd'hui à faire disparaître les Aster. Au-delà de la mégaphorbiaie, ce sont de nombreuses espèces d'amphibiens et odonates qui retrouvent un milieu d'accueil beaucoup plus opportun. Un relevé cartographique annuel permet de mesurer la diminution de la zone impactée par l'Aster et nous permet également d'affiner notre intervention.

- **HVC1/3-2** Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) localisation P34, P12, P29, P17 (surface ??)

Cet autre habitat d'intérêt communautaire se développe au gré du dépérissement des autres essences installées. Aussi, les coupes de mises en sécurité permettent de mettre davantage en lumière ces zones. De plus, les consignes de martelages dans ces parcelles seront dirigées vers une préférence sur l'aulne dans la sélection des arbres d'avenir. Cet habitat est en constante augmentation et un suivi cartographique permettra de suivre plus finement son évolution.

- **ZNIEFF type 1 : n° 110030023 « BOIS DE BROU, BOIS DE VAIRES ET PRAIRIES ASSOCIEES »**

- **HVC1/3-3**, terrains en friche et terrains vagues, P32

D'anciennes terres agricoles ont toujours été maintenues en zones ouvertes pour offrir des perspectives paysagères. Aussi, ces espaces en friches ont permis l'installation d'une strate herbacée riche et diversifiée abritant des espèces reconnues très rares (la Crépide bisannuelle) à extrêmement rare (l'Épervière des prairies) en Ile-de-France. Un programme de gestion différenciée permet de diversifier les entretiens et ainsi de diversifier également les micro-

habitats. La réalisation d'inventaires floristiques réguliers permettra de contrôler la présence et le développement de ces espèces.

- **Autres habitats**

- **HVC1/3-4** Lande sèche relictuelle à Callune et Bruyère cendrée, P11 et 19

Présente notamment aux abords des plantations de Douglas, cette lande tend à diminuer du fait du développement de la strate arborée. Aussi, il est programmé d'avoir recours à l'abattage des Douglas dans les zones où la callune est encore présente et de travailler au fur et à mesure du développement du peuplement forestier au profit de cet habitat. Ce travail est facilité par le fait que les Douglas ne viennent pas convenablement sur les placeaux où sont présents les pieds de callune. Il n'y a donc pas un fort sacrifice d'exploitabilité pour cet habitat. Un suivi cartographique permettra de mesurer son développement.

- **HVC1/3-5** Lisière forestière mésohygrophile hémisciaphile

Un travail sur la gestion différenciée lors des broyages d'entretien des accotements de chemins permet de maintenir cet habitat. De plus, les réouvertures en largeur des allées principales permettent de développer davantage ce type d'intervention et donc d'augmenter la surface de cet habitat et sa répartition sur le massif. L'objectif y est de développer les micro-habitats liés à ce milieu et donc d'y accueillir une biodiversité toujours plus grande. La réalisation d'inventaires floristiques réguliers permettra de contrôler la présence et le développement de ces espèces.

Faune :

- **NATURA 2000**

- **HVC1/3-6** Triton crêté :

Espèce emblématique du site N2000 du Bois de Vaires, ce triton est présent au-delà sur l'ensemble de la forêt régionale. Un travail régulier de création et d'entretien des mares de tous types sur l'ensemble du massif a été engagé depuis 10 ans afin de maintenir l'habitat optimum pour cette espèce. Des suivis amphibiens sont réalisés tous les ans sur l'ensemble du massif. Les travaux réalisés au profit du triton crêté sont également au bénéfice de l'ensemble des amphibiens présents sur le site. De plus, certaines plantes aquatiques rares comme les renoncules sont également favorisées par ces travaux.

- **HVC1/3-7** Grand capricorne :

Cette espèce, très difficile à observer, n'a pas été vue depuis plus de 10 ans. Elle a valu en partie le classement du site N2000 du Bois de Vaires, mais nous n'avons pas pu prouver sa présence depuis que nous avons repris la gestion de ces espaces. Toutefois, la dernière étude réalisée par l'OPIE démontre bien les opportunités de nos milieux forestiers pour accueillir de nouveau cette espèce. Aussi, une attention particulière a été prise lors de la rédaction de l'aménagement forestier pour favoriser les vieux bois dépérissants, et sur la délimitation des îlots de vieillissement et de sénescences afin de favoriser au maximum l'habitat d'accueil du Grand Capricorne.

Travailler au profit du Grand Capricorne nous permet également de favoriser bon nombre d'espèces vivant dans le même habitat. Ainsi, les autres coléoptères saproxyliques tel que la Grande Cétoine verte, ou toutes les espèces de pic sont également bénéficiaires de l'attention portée à cet habitat.

3.1. Type 4 : Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) (14.17 Ha)

Dans le PPRI de la Vallée de la Marne, les zones d'expansion des crues jouent un rôle déterminant en réduisant momentanément à l'aval le débit de la crue. Celle-ci peut ainsi dissiper son énergie au prix de risques limités pour les vies humaines et les biens. Il conviendra donc de veiller fermement à ce que les aménagements et constructions qui pourront éventuellement être autorisées soient compatibles avec les impératifs de stockage de l'écoulement des eaux.

La partie du PPRI concernée par la présente certification, sur la parcelle 34, concerne une zone humide incluse dans le périmètre N2000 du Bois de Vaires. Une grande partie de cette zone humide est représentée par la mégaphorbiaie, habitat d'intérêt communautaire ayant valu en partie ce classement en N2000. Ce classement permet tout d'abord de garantir qu'aucun ouvrage ne sera réalisé dans cette zone, ce qui permet de respecter les préconisations du PPRI.

De plus, nous y réalisons des travaux tous les ans. Ces travaux consistent à faucher la végétation suivant des zones bien précises, envahies par les Aster. Sur les autres zones de la mégaphorbiaie, un maintien de la strate herbacée est réalisée par la coupe répressive de tous les ligneux.

Sur la 2^{nde} partie de la parcelle 34 concernée par le PPRI, un projet d'extension de la mégaphorbiaie est en cours de montage. Celui-ci, inscrit dans le DOCOB du site N2000, prévoit l'abattage des peupliers, mal venant, afin de favoriser la strate herbacée présente dessous.

Enfin, la parcelle 34 est totalement traversée par le ru du Gué de Launay. Des travaux de ripisylve sont régulièrement organiser afin de limiter les embâcles et assurer la bonne continuité hydrique de ce ru.

Avec l'ensemble de ces travaux, nous maintenons les objectifs du PPRI assignés à nos propriétés, tout en développant des actions ayant pour objectif le maintien des habitats protégés en place et en en favorisant d'autres.

3.2. Synthèse des HVC

HVC	Parcelles	Surface (ha)	État actuel	Menaces	Mesures de gestion	Indicateur de suivi	Fréquence	Cible
HVC 1/3								
Habitats								
HVC1/3-1 Mégaphorbiaies	34	2.8	À vérifier / étude 2023	Envahissement par l'Aster	Fauche annuelle avec export	Relevé cartographique de la surface	Tous les ans	Maintien de l'habitat
HVC1/3-2 Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior	12	1.3	En cours de développement	Envahissement par d'autres essences type saule, tremble,...	Martelage systématique en privilégiant les aulnes et frênes résistant à la chalarose	Relevé cartographique de la surface	Tous les 5 ans	Développement de l'habitat
HVC1/3-3 Terrains en friche et terrains vagues	32	7.8	Bon	Envahissement par les végétaux ligneux	Gestion différenciée en entretien	Diversité floristique relevée par les études naturalistes	Tous les 5 ans	Maintien de l'habitat
HVC1/3-4 Lande sèche relictuelle à Callune et Bruyère cendrée	11, 19	859m ²	Mauvais	Recouvrement par les Douglas + fougère Aigle	Abattage des Douglas + bâtonnage des fougères	Relevé cartographique de la surface	Tous les 5 ans	Développement de l'habitat
HVC1/3-5 Lisière forestière mésohygrophile hémisciaphile	24, 25, 22, 8, 20,	1.5	Correct	Envahissement par les végétaux ligneux, ombrage trop important	Gestion différenciée en entretien, maintien de la lumière par abattage	Diversité floristique relevée par les études naturalistes	Tous les 5 ans	Développement de l'habitat
Faune								
HVC1/3-6 Triton crêté	9, 20 17	0.65	correct	Fermeture végétale ; envasement	Entretien annuel en broyage	Nombre d'individus + répartition	Tous les ans	Augmentation du nombre d'individu et du nombre de mares où il est présent
HVC1/3-7 Grand capricorne	9, 10, 11, 28, 32, 33	37.84	mauvais	Abattage des arbres habitat	Consigne de martelage spécifique	Présence avéré par suivis naturalistes	Tous les 5 ans	Augmentation du nombre

									d'individu	
HVC 4										
HVC4-1 PPRI	34	14.17	Bon	Aménagement inapproprié	Prise en compte du PPRI dans tous projets	Vérification du respect des mesures de gestion	du des de	Dès le montage de tous projets	Respect des mesures de gestion	des de

4. Autres éléments

4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée

La forêt est principalement composée de forêt semi naturelle. La carte des peuplements en annexe du document d'aménagement représente le classement des unités de gestion par type de peuplement.

4.2. Arbres morts et vivants-habitats

L'objectif est de conserver minimum deux arbres vivants-habitats par hectare. Les données sur le nombre d'arbres vivants-habitats par parcelle doivent être disponibles pour la forêt de la Vallée de la Marne et complétées au fur et à mesure des passages en coupe.

4.3. Réseau de conservation

Présentation du réseau

La carte du réseau de conservation est disponible en annexe.

Type de milieu	Surface (ha)
Îlot de sénescence	17.51
Îlot de vieillissement	22.66
Milieus associés (zones ouvertes ou milieux rocheux)	P13C pour 3.17+P15B pour 0.58+ P30B pour 0.71 + P32B pour 5.6 + P33B pour 1.02+ P34C pour 2.98 (mégaphorbiaie)
Zone tampon des cours d'eau	
Autre milieu	
TOTAL	

4.4. Espèces invasives

Un total de 9 espèces exotiques envahissantes (EEE), qualifiées comme « avérées implantées » en Ile-de-France, a été observé en forêt régionale de la Vallée de la Marne :

- L'Aster lancéolé (*Symphotrichum lanceolatum*)
- Le Solidage du Canada (*Solidago canadensis*)
- La Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)
- Le Cerisier tardif (*Prunus serotina*)
- Le Buddléia de David (*Buddleja davidii*)
- Le Galéga officinal (*Galega officinalis*)
- Le Bambou
- Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*)

Le Robinier pseudoacacia (*Robinia pseudoacacia*) est certainement, avec le Cerisier tardif (*Prunus serotina*), l'espèce la plus implantée sur le site. Le Robinier forme aux abords du site des peuplements quasi monospécifiques. Elle est également présente ponctuellement ailleurs.

Le cerisier tardif est présent dans quasiment toutes les parcelles forestières et fera l'objet d'une répression systématique lors de toutes les phases de travaux et coupes sylvicoles.

L'Aster lancéolé est traité par le biais de contrat N2000 pour l'entretien de la mégaphorbiaie. En 2021, des travaux d'arrachage manuel ont été entrepris pour tenter de l'éradiquer de cette zone.

Nous avons tenté d'éradiquer la Renouée du Japon, présente sur une faible surface, mais sans succès à ce jour car des rhizomes subsistent sous la chaussée voisine. Cela nécessiterait de casser cette portion de voie, à des frais très importants...

Le Buddléia sera l'objet d'une intervention spécifique en 2022. Il n'est connu à ce jour qu'un seul pied.

Le Laurier cerise est une résultante des dépôts déchets verts faits par les riverains avant notre acquisition. Les pieds sont présents en limite du quartier pavillonnaire voisin. Une attention est portée sur sa non-dissémination.

De la même manière, quelques m² de bambou sont présents mais ils ont été implantés par un riverain qui souhaitait se protéger visuellement. Un entretien de cantonnement de cette espèce est réalisé au besoin.

Le Solidage et le Galéga ne font pas l'objet aujourd'hui de traitements spécifiques.